

## ANALYSE DE LA DURABILITE DE LA COHESION SOCIALE DANS L'OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE : UNE MISE EN ŒUVRE EMPIRIQUE A PARTIR DU FONCTIONNEMENT DES RELATIONS AUTOCHTONES ET ALLOGENES

Fofana Memon<sup>1</sup> & Traoré Kassoum<sup>2</sup>

Université Péléfolo Gon Coulibaly-Korhogo (Côte d'Ivoire)  
UFR Sciences Sociales / Département de Sociologie

### Résumé

**L**es décennies de crises socio-politiques depuis l'avènement du multipartisme à la crise post-électorale de 2010 en passant par le coup d'Etat de 1999 et la rébellion armée de 2002, ont entraîné progressivement une fracture sociale profonde au sein de la société ivoirienne qui se caractérise entre autres par les affrontements intercommunautaires, les clivages ethniques et les replis identitaires allant jusqu'à la mise à l'écart de l'autre. Grâce aux efforts consécutifs des organismes internationaux et du gouvernement actuel, les communautés tentent de se reconstruire par-delà les conflits du passé. Mais, cette reconstruction reste encore très fragile au regard de la production des relations sociales. Ce qui pose du coup le problème de la durabilité de la cohésion sociale. C'est à cette situation de durabilité de cohésion sociale que la présente étude tente d'expliquer des éléments qui sous-tendent ces crises qui déstabilisent les liens sociaux. La région des montagnes de la Côte d'Ivoire a servi le champ de collecte de données d'enquête.

**Mots clés:** - Durabilité, cohésion sociale, ethnicité, autochtone, allogène

<sup>1</sup> Sociologue : fofanamemon20@yahoo.fr

<sup>2</sup> Sociologie du développement : traorekassfr@yahoo.fr

## Introduction

Depuis l'avènement du multipartisme, la configuration de la société ivoirienne dans son ensemble s'accompagne par un processus d'exacerbation des conflits socio-politiques. Ils se sont accentués à la faveur du coup d'Etat de 1999, davantage depuis le 19 Septembre 2002 et renforcés par la crise postélectorale présidentielle de 2010. Cette chaîne de crise a affecté largement les « modalités de production des rapports sociaux interethniques et de reconstruction de l'altérité sociale » (Gnabali, 2007) en Côte d'Ivoire. Malgré, l'effort du gouvernement et de ses partenaires au développement, le contexte social reste toujours volatile en raison de la persistance de la "ghéttotisation"<sup>3</sup> et de la stigmatisation intercommunautaire. Née des clivages consécutifs, à la crise identitaire et à la lutte pour la conquête du pouvoir d'Etat, ces phénomènes dominent les rapports sociaux tant en milieu urbain que rural de l'ouest de la Côte d'Ivoire. Du coup se dessine une tendance à la différenciation sociale et identitaire plus ou moins soutenue allant parfois jusqu'à la mise à l'écart de son prochain. Suite à la crise post-électorale, les populations vivent apparemment dans une certaine accalmie sociale. C'est sur la base de cette accalmie précaire que le président de la république affirme « (.....) la paix est revenue en Côte d'Ivoire, la sécurité est bonne, le pays est en train de reprendre au plan économique. Et que nous sommes engagés dans la réconciliation (.....) »<sup>4</sup>. Cette accalmie qualifiée par le pouvoir politique d'une paix sociale est sujette à caution. En effet, des questions de fonds, entorse de la cohésion sociale, persistent. C'est à cette situation que le présent article tente d'apporter quelques éléments de réponses, notamment sur la nature de fonctionnement des rapports sociaux à l'heure où les autorités annoncent le retour de la paix sociale durable en Côte d'Ivoire. Le papier questionne également les faits sociaux qui nourrissent ce mode de fonctionnement des rapports interethniques et les stratégies de domination produite par chaque groupe d'acteur pour maîtriser le jeu des relations sociales.

Sur le plan méthodologique, l'étude s'appuie sur une approche essentiellement qualitative à visé compréhensive axé sur une appréhension fine du contexte et des interactions individuelle et collectives entre les acteurs sociaux. L'enquête est réalisée sur la période de 2012 à 2014, dans quatre départements de l'ouest (Duékoué, Guiglo, Bloléquin, Toulepleu) et le département de Tabou au sud-ouest de la Côte d'Ivoire auprès de 166 acteurs sociaux. Il s'agit des leaders communautaires, des chefs traditionnels, leaders féminins, jeunesses, autorités administratives, religieuses et des ONG actives dans ces localités. Le choix de ces acteurs a été motivé par le souci d'observer et de réfléchir sur des processus sociaux assez segmentés sous au moins deux niveaux (i) du point de vue de la production des rapports sociaux après la crise post-électorale de 2010, (ii) du point de vue des processus de fonctionnement et de construction des identités individuelles et/ou collectives. De multiple source de données: interviews individuels formels et informels, entrevue de groupe(05), la documentation et l'observation *in situ* en apportant une attention particulière aux relations sociales a été privilégiée. Plusieurs interactions qui n'ont pas fait l'objet de compte rendu mais qui ont indubitablement servi l'appréhension du contexte local. Les entretiens enregistrés à l'aide d'un dictaphone numérique (IC recorder Sony ICD-P520) ont fait l'objet de retranscription en fonction de la agencement du guide d'entretien. Ces fiches élaborées ont fait l'objet d'une analyse transversale qui a constitué à regrouper les informations. L'analyse de contenu a été retenue comme technique et les catégories analytiques construites.

<sup>3</sup> Ce terme signifie dans le cadre de la présente étude la construction des relations sociale sur la base des affinités ethniques et/ou communautaires

<sup>4</sup> Discours du président de la république, son excellence M. Alassane Ouattara, après son entretien avec le secrétaire général de l'ONU (Ban Ki-moon) Dimanche 29 janvier 2012. Addis-Abeba (Ethiopie). Hôtel Sheraton.

## **1. Littérature sur l'histoire institutionnelle de la migration en direction de la Côte d'Ivoire**

De prime abord, précision que pour relater l'histoire institutionnelle de la migration en Côte d'Ivoire, le texte s'est fortement appuyé sur la communication de Konan Y.S. & Kouakou A.K., (2011). Les actions sociales dans leur ensemble sont toujours inscrites dans un cadre institutionnel. Ainsi, la migration en direction de la côte d'ivoire a été encadrée par plusieurs textes et dispositions réglementaires. Ces textes et dispositions sont inscrits depuis la période pré-indépendance à la période post-indépendance. En effet, avant l'indépendance le phénomène migratoire a été encadré par le décret du 12 janvier 1932 définissant les conditions d'admission et de séjours des français et étrangers en Afrique occidentale française(AOF) (Konan Y.S., Kouakou A.K., 2011). A cette époque, les conditions d'entrée des étrangers autres que les français étaient rigides que celles applicables aux français. Les étrangers non français devaient présenter un passeport valide, un casier judiciaire, un certificat médical récent. Ce qui n'était pas le cas pour les français qui manifestaient le désir d'entré en côte d'ivoire. Sur le territoire, un carnet d'identité des étrangers non français leur était délivré pour servir le titre de séjour (Konan Y.S., Kouakou A.K., 2011). Après l'indépendance, apparait un tournant décisif dans la politique de réglementation de la migration. Ainsi, les mouvements migratoires ont été encouragés par les autorités ivoiriennes et se sont donc inscrits dans un relatif « laisser faire » en l'absence d'une politique migratoire explicitement formulée et s'inscrivant dans un cadre global (Konan Y.S., Kouakou A.K., 2011). Cette politique migratoire, répondait aux besoins de mobiliser de la main d'œuvre pour l'économie de plantation, pour le fonctionnement et la continuité de la nouvelle administration. Au regard de la littérature, l'on distingue deux grandes périodes dans le mode de réglementation post-indépendance des migrations : la période allant de 1960 à 1990 et celle allant de 1990 à nos jours.

### **1.1. La politique migratoire du lendemain de l'indépendance à 1990**

« Cette période a été caractérisée par une politique migratoire libérale eu égard au besoin de main d'œuvre pour l'économie à cette époque. Ainsi, des accords bilatéraux et multilatéraux sont passés en vue de favoriser l'afflux de main d'œuvre en direction de la côte d'Ivoire ». Les accords bilatéraux sont au nombre de deux : la convention de mars 1960 contractée avec la Haute-Volta pour la main d'œuvre non qualifiée et l'accord de coopération franco-ivoirien pour la main d'œuvre hautement qualifiée (Brou et Charbit, 1994 cité par Konan Y.S., Kouakou A.K., 2011). La convention de mars 1960 signée entre le gouvernement de la Côte d'Ivoire et celui de la Haute-Volta (l'actuel Burkina Faso) visait à recruter des travailleurs pour les plantations du sud de la Côte d'Ivoire. « Cette convention a été créée dans le cadre de la coopération entre l'office ivoirien et voltaïque de la main d'œuvre. L'office voltaïque devrait recruter la main d'œuvre, la regrouper, la prendre en charge dans des centres de transit puis la transférer à l'office ivoirien qui en retour devait la mettre à la disposition des planteurs et agriculteurs ivoiriens. En contrepartie, la Côte d'Ivoire devait verser 1500f CFA à la Haute-Volta pour chaque travailleur recruté en plus d'un prélèvement de 1000f CFA sur le salaire du travailleur qui était également reversé dans un compte ouvert en Haute-Volta » (Konan Y.S., Kouakou A.K., 2011). Cet accord n'a pas atteint les résultats escomptés à cause des conflits d'intérêt entre les parties en présence et de l'inefficacité des instruments (office de main d'œuvre) mis en œuvre (Brou et charbit, 1994). En réalité, il s'est développé une immigration clandestine des voltaïques qui a engendré des frictions entre les deux pays (Konan Y.S., Kouakou A.K., 2011). Au regard, des faits observés sur plusieurs décennies en Côte d'Ivoire, cette friction continue d'affecter le mode de fabrication des relations intercommunautaires, allant jusqu'à l'affrontement communautaire.

## **1.2. La politique migratoire de 1990 à nos jours**

« La persistance de la crise économique et sociale a engendré l'affirmation d'une politique migratoire plus restrictive dont les principaux éléments sont l'adoption d'un texte réglementant : l'entrée, le séjour et la sortie de la Côte d'Ivoire en 1990, le renforcement de la loi de préférence nationale en matière d'emploi consacré par le code du travail de 1995 » (Konan Y.S., Kouakou A.K., 2011). Cette restriction s'étant aussi au domaine rural à travers la réglementation de l'accès à la terre consacrée par la loi foncière de 1998. Le premier texte qui structure, depuis l'indépendance, l'entrée et les séjours des allogènes en Côte d'Ivoire est la loi n°90-437 du 29 mai 1990 (Konan Y.S., Kouakou A.K., 2011). Cette loi marque le début d'une réelle politique migratoire en faisant la distinction entre nationaux et allogènes en son article premier et en introduisant la carte de séjour d'allogène en son article 6. En effet, l'article stipule « *tout étranger âgé de plus de seize ans doit, s'il séjourne en Côte d'Ivoire et après l'expiration d'un délai de trois mois depuis son entrée sur le territoire ivoirien, être muni d'une carte de séjour....* ». Cette politique d'Ivoirisation s'est étendue au niveau du foncier.

## **2. Résultats**

### **2.1. La loi foncière de 1998 ou le mythe de la magnification de l'autochtonie**

L'essoufflement de l'économie de plantation, la raréfaction des terres cultivables et la crise économique au début des années 80, ont engendré de nouvelles dynamiques remettant en cause la stabilité nationale. Les conflits fonciers nés d'une part entre les populations autochtones et les allochtones et d'autre part entre les autochtones et les allogènes, ont nécessité le vote de la promulgation de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 portant code foncier rural. Cette loi relie le statut de la terre au statut des habitants du pays. Autrement dit, cette loi valorise l'autochtonie et disqualifie l'allogène dans le processus de propriétaire foncier. En effet, l'article premier de cette loi stipule que le « foncier rural constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seuls l'Etat, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admises à être propriétaire ». Ainsi, les allogènes ne peuvent être propriétaire des terres qu'ils occupent et qu'ils ont mis en valeur depuis plusieurs décennies sur la base du slogan « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* ». Ils peuvent tout au plus espérer obtenir un bail emphytéotique. Les titres ou supposé titres acquises par ces derniers sur la base d'accord antérieurs à la loi sont caducs et ne sauraient engager l'Etat de Côte d'Ivoire. Cette loi a introduit une rupture radicale dans la pratique de « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* » et elle a un impact direct sur le mode de structuration intercommunautaire. A l'analyse, l'écart entre la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 portant code foncier rural et la politique de « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* » prônée au lendemain de l'indépendance du pays, peut être qualifiée de socle des distanciations intercommunautaires dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les affrontements intercommunautaires interminables qui ont secoué la région avant 2002 ont trouvé leur explication dans l'exécution de la loi foncière de 98 à des fins politiques. Cette affirmation est confortée par le discours de cet enquêté en ces termes :

« *Je préfère qu'on marche sur mon corps que de quitter mes plantations qui sont tous pour moi et ma famille depuis plus de 15 ans* ».

## 2.2. La cohésion sociale à l'épreuve du conflit foncier

La construction de la cohésion sociale durable est liée à la problématique du foncier rural qui domine fortement le contexte socio-économique de la région des montagnes. La question de l'accès à la terre agite fortement l'ouest de la Côte d'Ivoire depuis l'avènement du multipartisme en 90. Suite aux crises qui se sont succédé au fil des années<sup>5</sup>, cette question, alimentée par une instrumentalisation à des fins politiques, s'est exacerbée. A titre d'illustration, le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (2014) rapporte que dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, 68,3 % des ménages ont déclaré avoir pratiqué l'agriculture pendant la campagne agricole 2011-2012. Parmi ces ménages, 16 % n'ont pas eu accès à leurs plantations durant toute la campagne. Les principales raisons sont les suivantes: l'insécurité liée à la présence d'Hommes en arme sur la route du champ (60%), le fait que le ménage se soit déplacé pendant la crise postélectorale (26%), les litiges sur les plantations ou champs (11%) et l'occupation illicite des plantations ou champs (3%). La typologie ou la nature même des conflits fonciers observés dans la littérature et sur le terrain dans cette zone conforte bien cette affirmation sous au moins trois niveaux : D'abord, les conflits qui naissent de l'absence d'un consensus préalable de la famille détentrice de la terre au moment de sa vente par un membre de la famille et de la vente d'une même parcelle à plusieurs acquéreurs à la fois: Ce type de conflit commence par des dissensions intrafamiliales et se transforme en un conflit entre la famille détentrice de la terre et l'acquéreur, généralement Burkinabé. Ensuite, les conflits nés du fait que la vente de la parcelle n'est pas soutenue par un acte administratif ou légal. Enfin, le fait que les acquéreurs de parcelles (allogènes) outrepassent les limites indiquées par le vendeur, violant ainsi une parcelle appartenant au vendeur ou à une autre famille autochtone. En effet, le migrant à qui la parcelle est vendue n'est généralement pas accompagné sur la parcelle vendue par l'autochtone (propriétaire terrien). Il n'existe ni limite physique entre l'acheteur (l'allogène) et le vendeur (autochtone), ni aussi de cadastre pouvant servir d'élément topographique pour fixer les limites physiques des terres vendues. C'est sur la base d'un consensus verbal que les parties conviennent d'une ligne de démarcation. Prudent et soucieux de préserver son avenir et celui de sa famille depuis son origine, l'allogène « estimant qu'une telle situation d'abondance ne durera pas », cherche à s'approprier le maximum de terres, en défrichant, autant que ses forces le lui permettent des étendues de brousses. C'est à travers l'étendu des espaces cultivables que l'allogène est arrivé à dominer et maîtriser le jeu économique de la localité. Cette domination économique, sur la base des entretiens, renforcée par le changement du pouvoir politique depuis 2011, confère aux allogènes des comportements de « zèle ». Ce qui les conduits au non-respect de l'autochtonie villageoise car '*nous avons tout*' disent-ils. La quasi-totalité des héritiers des exploitants agricoles interviewés ne possèdent pas de documents administratifs de vente. Ceux-ci se retrouvent dans des conflits interminables avec les enfants des propriétaires terriens qui trouvent que leurs parents ont été trop généreux en vendant la terre à des prix dérisoires aux demandeurs allogènes. Deux faits permettent de conforter cette affirmation. Premièrement, les études réalisées par Koné.M., (2008) dans trois localités du haut Sassandra montrent bien que le tarif à l'hectare de la terre n'était pas cher même si le prix d'achat moyen est évolutif au fil des ans (voir tableau ci-dessous).

<sup>5</sup> La crise militaro-politique de 2002 renforcée par la crise post-électorale de 2010

Tableau 1. Tarif à l'hectare (en F CFA) pour achat/vente

Années	Gboguhé village	Loboguiguia	Zahia
1950-1960	3000 Fou 4000 F ou 10 000 F	5000F+1 pagne Toutou	4000 F ou 5000 F
1960-1970	15000 F ou encore 5000 F+2 bouteilles de vin	10 000 F à 15 000 F	15 000 F à 30 000 F
1970-1980	50 000 F à 80 000 F	50 000 F à 60 000 F	60 000 F à 70 000 F
1980-1990	90 000 F à 100 000 F	100 000 F	100 000 F
Depuis 1990 (90 à 2000)	115 000 F à 140 000 F	120 000 F à 140 000 F	160 000 F
Depuis la guerre (2000 à 2004)	200 000 F à 250 000 F	160 000 F à 225 000 F (mais selon les relations, des vendeurs appliquent encore le tarif de 120000 à 150000F)	200 000 F

**Source :** Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboguhé, département de Daloa, Koné. 2008

Deuxièmement, cette affirmation est soutenue par les propos d'un enquêté en ces termes : « *Nos parents ont très mal fait de vendre la forêt aux étrangers à zéro franc, et aujourd'hui, avec la guerre et le chômage, la vie est devenue très difficile pour nous, il faut que les étrangers paient le prix réel de la forêt qu'ils ont eu à zéro franc hier* ». A l'analyse, ces propos constituent une source de fractionnement des relations sociales dans un futur proche ou lointain. Les héritiers des allogènes ayant acquis la terre par achat depuis plus de 30 ans, soit au lendemain des indépendances estiment que : « *C'est sur ces terres que nos parents travaillaient depuis 40 ans, et ils n'ont jamais eu de problème avec les tuteurs, nous continuons de nourrir nos familles sur ces mêmes terres. Il sera difficile pour nous d'accepter ce que les enfants de nos tuteurs nous demandent maintenant* ». Face à la raréfaction des terres, les allogènes qui ne sont pas propriétaires de terre par achat soutiennent de façon générale qu'ils procèdent par location pour exploiter la terre, tandis que certains d'entre-eux privilégient les contrats sous au moins deux formes : *Aboussan et Atrou-katra*.

Dans la première forme de contrat « *Aboussan* », le propriétaire terrien confie l'entretien de sa plantation à un allogène et la récolte est partagée. Dans ce type de contrat le « propriétaire » étant le « *patron* » négocie un contrat annuel dont le renouvellement n'est pas toujours garanti. Dans la deuxième forme de contrat « *Atrou-Khatra* » : l'autochtone livre sa terre à l'allogène qui la met en valeur. L'allogène accepte le contrat sur la base que la terre mise en valeur sera partagée en deux. A la mort du propriétaire terrien, ce type de contrat produit des conflits entre l'allogène et les héritiers du défunt qui estiment que la mort de leur père implique impérativement l'arrêt de la clause du contrat avec l'allogène. Dans ce contexte, l'allogène refuse cette décision des héritiers du défunt qu'il juge « *honteux* » car disent-il « *je préfère mourir que de perdre le fruit de mon travail* ». Enfin, selon l'idéologie de la majorité des autochtones les rapports de richesse sont assimilés au nombre de migrants qui sont sous sa tutelle. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre « *j'ai trois burkinabé dans ma forêt* », « *j'ai deux Mossi dans mon campement* ». Après l'achat des terres, l'autochtone attend toujours des présents, des soutiens matériels et/ou financiers de la part de celui à qui il a vendu sa terre. Du coup s'établit un rapport de soutien matériel et/ou financier entre le migrant (allochtone ou allogène) et l'autochtone. Sur la base des entretiens, cette forme de rapport fonctionnait bien avant le

changement du pouvoir d'Etat, c'est-à-dire avant la crise post-électorale de 2010. De l'avis des enquêtés, depuis la fin de la crise post-électorale, la majorité des allogènes et allochtones refusent désormais un tel rapport qui a toujours bien structuré les relations avec leurs hôtes autochtones. Dorénavant, dans l'imaginaire des "étrangers acquéreurs" les rapports de soutien matériel et/ou financier sont assimilés à des rapports d'esclavage. A l'analyse, l'on peut émettre l'hypothèse que cette imagination des allogènes, s'est inspirés de la nouvelle configuration sociopolitique nationale. Dans cette configuration, les allogènes se sentent « allié au pouvoir politique actuel ». C'est sans doute ce sentiment d'être « *allié au pouvoir politique actuel* » qui constitue le socle de la construction d'un tel fonctionnement des rapports autour du foncier. Cette situation participe à la construction des conflits sociaux entre les allogènes et autochtones dans les localités eu égard à la perception différente que chaque communauté mobilise désormais autour du foncier. En effet, les autochtones, propriétaires terriens, perçoivent la terre comme une source de revenus en termes d'exploitations agricoles ou de dividendes issus des transactions avec une tierce. D'un autre côté, les allogènes et allochtones l'appréhendent comme un bien légitimement acquis à partir duquel ils construisent toute leur vie et celle de leur descendance. Cependant, les observations ont permis de constater l'émergence d'une autre forme de conflit foncier dans le département depuis la fin de la crise post-électorale. De l'avis des répondants, ces nouvelles formes de conflits fonciers vont un jour ou l'autre réactivé davantage la fracture sociale identitaire entre les autochtones et les allogènes et pourra s'étendre simultanément et dialectiquement à toutes les communautés, la terre étant devenue un enjeu économique majeur dans un contexte de pauvreté croissante. Par exemple, à Bloléquin, cet enquêté ne dit pas autre chose lorsqu'il dit « *98% des plaintes reçu à la sous-préfecture sont nées de ces types de conflits fonciers* ». En effet, avec la pauvreté individuelle et/ou collective, occasionnée par la crise, certains autochtones bradent aux allogènes les forêts et champs de cacao de leurs parents encore en exil. Avec le temps, ces allogènes ont rapidement colonisé et outrepassé les limites indiquées par les vendeurs, violant ainsi une parcelle appartenant à d'autre famille autochtone encore en exil. Cette relation autour du foncier mettra constamment en conflits les allogènes et les autochtones et aussi les vendeurs autochtones et les vrais propriétaires terriens de retour d'exil. Ce comportement des autochtones, selon les répondants constitue les germes d'une « *bombe sociale à retardement* » disent-ils. C'est-à-dire que le retour effectif des réfugiés occasionnera un conflit imminent entre allogènes et autochtones dans l'ouest du pays.

### **2.3. Des interactions encore conflictuelles malgré le fait que « (...) la paix est revenue en Côte d'Ivoire, (...). Et que nous sommes engagés dans la réconciliation (...)»<sup>6</sup>**

Les enquêtes ont permis de constater que jusque-là, le fonctionnement des rapports interethniques entre allogène et autochtone ne sont pas sans heurts. En effet, 92,31% des enquêtés autochtones ont déclaré l'existence de distanciations fréquentes avec leurs "étrangers" (allogènes). L'opinion de ces derniers sur cette question n'est que sensiblement différente. En effet, les entretiens réalisés dans les différentes localités apparaissent assez caractéristiques de la situation de précarité des rapports intercommunautaires et de l'incertitude grandissante dans laquelle les catégories sociales se trouvent depuis la fin de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire.

A cet effet, les propos des interviewés indiquent que les relations sociales sont alimentées par les clivages intercommunautaires et la stigmatisation culturelle en ces termes : « *On ne peut pas avoir les mêmes cimetières, est ce que nous sommes même chose dans ce village, nous nous sommes les maîtres terriens et eux ils sont quittés ailleurs* ».

<sup>6</sup> Discours du président de la république, son excellence M. Alassane Ouattara, après son entretien avec le secrétaire général de l'ONU (Ban Ki-moon) Dimanche 29 janvier 2012. Addis-Abeba (Ethiopie). Hôtel Sheraton.

Ce mode d'interprétation des relations sociales et communautaires par les acteurs sociaux dénote de l'existence de rancœurs inspiré de la crise post-électorale. En outre, 82,75% des enquêtés allogènes reconnaissent effectivement entretenir des rancœurs avec leurs hôtes autochtones. Face à cette situation, il est significatif de préciser que les éléments qui alimentent ce rapport conflictuel sont d'ordre divers. Le tableau ci-dessous permet d'appréhender la diversité de ces éléments structurants.

Tableau.2. Les éléments sociaux qui structurent les rapports conflictuels

Années \ Eléments	1995-2000	2001-2005	2006-2010	2011-à nos jours
foncier	60,25%	72,12%	50,10%	31,11%
vol	1,75%	1,1%	2,40%	2,61%
Non-respect des lieux sacrés	2,75	1,31	1,10%	1,2%
Non-respect de l'autochtonie	5,00%	3,2%	7,40%	33,10%
Participation au développement du village d'accueil	25,12%	2,26%	9,99%	1,02%
Non-respect de l'altérité	4,97%	20,00%	28,94%	31,06

Source : donnée de l'enquête, 2012-2014

A la lecture du tableau de 1995 à 2010, le foncier constitue en lui seul l'élément social le plus important qui concourt à modifier les modalités de production des rapports sociaux interethniques dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Autrement dit, à cette période, plus de 50% des enquêtés estiment que le foncier est l'élément dominant qui concourt à altérer les relations entre autochtones et allogènes. Mais depuis 2011, d'autres facteurs sociaux se sont associés à une proportion égale, au foncier dans la fabrication des relations conflictuelle entre les communautés. Ce sont le non-respect de l'autochtonie (33,10%) et de l'altérité (31,06%) qui ont été évoqué par les enquêtés, comme des matériaux nouveaux de fabrication des rapports conflictuels entre les communautés.

A ce niveau, il faut préciser que les individus de l'échantillon de l'étude ont été très diversifiés mais se sont montrés très homogènes quant au schéma conflictuel qui structure les relations depuis la fin de la crise post-électorale. En effet, sur la base des faits observés et le fonctionnement de leur acteur, il est significatif, du point de vue de la fabrication des identités collectives, de constater que les allogènes se pensent désormais comme formant un même groupe culturel et ethnique avec le pouvoir d'Etat en place depuis 2011 par opposition aux autochtones des différentes localités d'étude. Ce sentiment d'appartenance est présent dans les consciences collectives. A l'analyse, l'on peut émettre l'hypothèse que le sentiment « *d'être désormais proche du pouvoir d'Etat actuel* » constitue le socle de ces nouveaux rapports de force, du reste teintés d'un possible désir de vengeance en réaction aux supposées "préjudices" subies sous l'ancien régime politique. En se développant, de tels comportements et pratiques pourraient bien contrarier les opportunités de consolidation des relations sociales. L'enquête a permis de repérer aussi que depuis la fin de la crise post-électorale qui s'est soldé par la chute de l'ancien pouvoir politique, les autochtones ont la perception d'une gestion partisane du pays, sentiment de prédominance du système de « *rattrapage ethnique* ». Cette affirmation est confortée par les propos d'un enquêté autochtone en ces termes : « *Si tu n'es pas de leur bord tu ne peux rien avoir actuellement ; tout est boucler sur nous* ». C'est d'ailleurs pour contourner ce qu'ils appellent « *c'est boucler sur nous* » ou le « *rattrapage ethnique* » que la majorité des acteurs rencontrés et



partisans de l'ancien régime politique affiche désormais le visage d'un militant RDR<sup>7</sup> ou RHDP<sup>8</sup>. Ces cas ont été observés dans presque toutes les localités de l'enquête. Ce comportement des acteurs de l'ancien régime constitue une stratégie d'accès à certains faveurs politiques et avoir aussi la considération des allogènes et allochtones à majorité RHDP dans le village. Cet enquêté ne dit pas autre chose lorsqu'il dit : « *Moi, je suis UDPCI<sup>9</sup> aujourd'hui, mais dans le fond de mon cœur je suis FPI<sup>10</sup> 100%, c'est pour avoir à manger que je suis RHDP* ». En effet, la conversion politique observée chez la majorité des autochtones enquêtés s'explique dans l'optique de moins calibrer les relations sociales entre eux et la communauté allochtone et allogène. Le constat fait permet de préciser clairement que l'appartenance politique se fait sur fond ethnique ou groupe ethnique. Cette ethnicisation de l'appartenance politique observée çà et là est inspirée des crises consécutives et davantage par la crise post-électorale de 2010. De telles attitudes sociales, lorsqu'elles continuent d'émerger ou de prendre forme contribuent à renforcer les rancœurs, accentuer les clivages communautaires et réduisent « la possibilité d'espérer sur l'avenir de ce qui fut le fleuron de l'Afrique occidentale » (Piermay, 2009).

#### **2.4. Le fonctionnement des relations sociales à l'épreuve de la configuration sociopolitique nationale.**

Comme mentionné plus haut, l'image des relations sociales affichées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire est tributaire des flux migratoire en direction de la Côte d'Ivoire et aussi de la migration du nord en direction de l'ouest. Mais sur la base des données collectées, il est nécessaire de mentionner que ce fonctionnement depuis plus d'une décennie est fortement dépendant de la configuration sociopolitique du pays. C'est ainsi, que dans l'ouest du pays, L'observation a permis de constater dans l'ensemble des localités visitées des modalités singulières de « ghettotisation » sur la base de processus de différenciation politique. Les autochtones Kroumen, Guéré se pensent dans la conscience collective et dans les faits comme formant un même et seul groupe social. De même que les allogènes et les allochtones venants du nord du pays se pensent aussi comme formant un même groupe social par opposition aux autres groupes ethniques. Par exemple, de l'avis des interviewés, en 2010, à Béréblo, Pata-Idié et Meneké village situé au nord et au nord-ouest du département de Tabou, dans chaque conflit foncier qui opposait un autochtone à un allogène ou à un allochtone, le chef du village intervenait non comme arbitre mais plutôt comme allié à l'autochtone qui en sortait vainqueur. En outre, de l'avis d'un élu de la région, « *le conflit foncier qui s'est déclenché en 1999 avec pour épice sociale le village de Meneké a eu pour effet pervers l'accroissement des populations des autres villages tels que Para, Djouroutou, Grabo, Gnato, etc. L'objectif des autochtones de Meneké était de « chasser » les allogènes Burkinabès de tous les villages du département Tabou. Mais, ceux-ci ont pu trouver refuge dans d'autres villages autochtones et avec l'appui des allochtones qui sont majoritaire dans ces villages. Ainsi, cette hospitalité de circonstance s'est muée en une cohabitation durable au fil du temps* ». L'analyse des données de l'enquête ont permis de constater une situation fort intéressante permettant de mettre en exergue que le fonctionnement des rapports interethniques sont à l'épreuve de la configuration sociopolitique depuis plus d'une décennie d'année. En effet, avant la crise postélectorale, les « perdants » à l'issue des conflits fonciers étaient généralement les allogènes et allochtones en raison de la configuration sociopolitique qui prévalait à cette période et qui du coup orientait les rapports de forces en leur faveur. La constatation aujourd'hui est que, depuis la fin de la crise, les allogènes et allochtones cultivant et alimentant le sentiment d'être allié au régime actuel, sont devenu les « gagnants » d'autant qu'ils occupent souvent de force les parcelles d'autochtones encore réfugiés au Libéria ou retournés. Dans l'imaginaire des allogènes, le pouvoir d'Etat actuel est désormais leur allié potentiel, ce qui oriente désormais les rapports de forces en leur faveur, disent-ils. Cette conception est renforcée davantage sous au moins deux modalités: (i) le développement de nouvelles formes de violence et (ii) le redressement des relations allogène et autorité administrative.

<sup>7</sup> Rassemblement des Républicains, c'est le régime au pouvoir actuellement

<sup>8</sup> Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix

<sup>9</sup> Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire

<sup>10</sup> Front Populaire Ivoirien

En effet, l'enquête a permis de constater le développement de nouvelles formes de violence à la couleur de la configuration politique du pays. Il s'agit du mépris dont font preuve la majorité des jeunes allogènes (Burkinabé) envers les autochtones sous le prétexte qu'ils sont plus nantis que ces derniers. Ce phénomène a été relevé à Gnato, Blody, Para et à Drissabli, bref dans plusieurs villages de l'ouest du pays où vivent de fortes communautés allogènes Burkinabès. A l'analyse, l'on se rend compte que cette forme de violence que développe des jeunes allogènes ont certes un caractère essentiellement verbal, mais comportent des germes de fracture sociale. Cette affirmation est soutenue par les propos du chef du village de Blody en ces termes : « *J'ai convoqué 5 fois un Mossi qui avait commis une faute grave dans mon village, il a refusé de répondre à ma convocation, j'ai dit cela au sous-préfet afin qu'il le sanctionne mais le sous-préfet ne l'a pas fait. Il l'a laissé et il se croit roi aujourd'hui dans le village. Ces genres de comportement de l'autorité fait aujourd'hui les Mossi n'obéissent plus au chef que je suis* ». Ce discours dénote du redressement des relations entre allogènes et autorités administratives et FRCI<sup>11</sup>. L'importance démographique des allogènes Burkinabé associée à leur 'mépris' dans certains villages comme Blody-Duékoué, Para, Gnato etc. semble susciter une inquiétude chez les autochtones en termes de stratégie de préservation du pouvoir politique local. L'idéologie de l'autochtonie qui justifie ce repli sur le politique est exprimée par la chefferie centrale du village de Blody en ces termes : « *Ce qui nous inquiète est que les étrangers n'ont pas de respect pour nous les autochtones, au moment où la paix revient, ils deviennent très arrogants. J'ai moi-même convoqué 5 fois en vain un des leurs qui avait commis un délit, il n'a pas répondu à ma convocation* ». Des discours similaires sont revenus constamment pendant, la collecte de données. Cette attitude des allogènes marquée par une inversion des rapports sociaux est produite et maintenue par un opérateur symbolique qu'est le changement de pouvoir d'Etat. De l'avis des enquêtés, à Teinhou, Niplou, Drissabli, grand campement allogène, les communautés allogènes ne se sentent généralement pas concernées par les réunions convoquées par le chef de village ou du village d'accueil. A l'extrême, les allogènes construisent la légitimité de ce comportement sur la base d'un discours en ces termes : « *Ils nous ont montré toutes sorte de souffrances au temps de Gbagbo Laurent....* ». Une telle représentation et interprétation de la réalité des relations entre communautés dans une situation post-conflit vise à renforcer davantage la mise à l'écart de l'altérité. Le risque avec ce genre de situation, c'est de provoquer des effets indésirables sur la dynamique d'une cohésion sociale durable enclenchée au niveau national depuis 2011 par les nouvelles autorités du pays et qui est censée se répercuter dans les communautés à la base. L'opportunité d'une cohésion sociale durable n'est pas envisageable dans un village où le respect symétrique intercommunautaire est bafoué à tort ou à raison. L'on assiste à l'émergence des qualifications péjorative de type "assailants" "bahouhan" et "Kôbalà". En effet, il est constamment ressorti dans les entretiens que les allochtones et allogènes étaient qualifiés d'«assailants», ou "bahouhan"<sup>12</sup>, par les autochtones. de même que les autochtones étaient qualifiés de «kôbalà»<sup>13</sup> par les allochtones et les allogènes. Malgré, la reconstitution progressive du capital social et l'effacement symbolique de ces qualifications péjoratives, les germes d'une cohésion sociale durable sont encore loin d'être atteints dans l'ouest du pays. Au regard de tout ce qui précède, il est à noter que le fonctionnement des rapports sociaux est sous-tendus par des logiques d'intérêts contradictoires, des représentations sociales, des rapports de pouvoirs ou d'influence qui, dans bien des cas, évoluent suivant la configuration sociopolitique nationale. L'émergence des stratégies de domination ou d'influence du jeu communautaire observée çà et là chez les différentes communautés au mépris de toutes formes de violence reste clairement des preuves significatives.

<sup>11</sup> Force Républicaine de Côte d'Ivoire

<sup>12</sup> En langue Wè signifie, espèce qui se multiplie très vite

<sup>13</sup> En Malinké signifie, espèce ingrat

## 2.5. Production des relations interethniques : une Stratégie de domination communautaire

Il ressort de l'enquête que la domination communautaire accompagne désormais la production des relations interethniques. L'autochtonie au sein d'un espace social est clairement à mettre en rapport avec la disponibilité de ressources de consolidation et de pérennisation de ce statut vis-à-vis des allogènes et allochtones. Au lendemain de la crise post-électorale, l'on observe chez les différentes communautés la production de stratégie de domination en vue de maîtriser le jeu de la réalité sociale. Cette stratégie de domination inspirée de la décennie de crise, est présentée dans la conscience individuelle et collective des acteurs des différentes communautés. Les expressions telles que « *on ne peut pas accepter d'être esclave sur sa propre terre et la terre de ses parents* », « *chacun à sa stratégie pour s'imposer* » « *il aura un match retour* » évoqué par les individus enquêtés reflète une ambiguïté qui caractérise justement l'existence d'une compétition de domination du jeu social. Par ailleurs, il y a eu une modification progressive du rapport entre les *autochtones* et leur communauté d'accueil (allogènes et allochtones). En effet, l'étude à montrer l'émergence d'une reconfiguration des logiques d'entraide monoethniques au sein des communautés divisées. Pour légitimer une position de domination communautaire, les allogènes et allochtones mobilisent désormais des réseaux qu'ils entretiennent avec certains éléments des forces républicaines (FRCI) depuis la crise de 2002 et davantage celle de 2010. Cette affirmation est confortée par les propos de cet enquêté en ces termes : « *Ils ont tous des amis intimes parmi les commandants FRCI et certaines autorités administratives, puisque ce sont eux qui ont aidé les rebelles à combattre en 2010, et celui qui t'a aidé tu ne peux pas le laisser comme ça (...) ils sont tous des frères?* ». A travers ce témoignage, on peut comprendre que, tout se passe comme s'il existait une sorte de dette sociale qui lie des éléments FRCI, et des allogènes et allochtones, qui se pense désormais d'une même communauté. Sur cette base les autorités se construisent comme étant investi d'une double mission celui d'accomplissement des missions de l'Etat d'une part et de l'obligation de reconnaissance aux allogènes et allochtones d'autre part. La domination foncière donne un poids économique aux allogènes et allochtones. Cette domination foncière et économique permettent aux allogènes d'ancrer solidement leur maîtrise du jeu sociale communautaire. Les allogènes entretiennent et renforcent cette position de domination par des « donations » à des politiciens et fonctionnaires qui leur procurent des réseaux sociaux. Ces dons, et ces marques de tendresses concourent à faire fonctionner la relation du don et du contre don ainsi que le dit Marcel Mauss c'est-à-dire donner pour espérer recevoir plus. Ainsi, grâce à ces connexions locales ils arrivent à maintenir leurs propres influences sur la communauté autochtone et garder le pouvoir économique villageois. C'est le cas dans le village de Teinhou, Drissabli, campement Burkinabé, etc. De tout ce qui précède, il est nécessaire de préciser que la production des stratégies de domination par chaque communauté est à la base du maintien du rapport de méfiance entre autochtones et allogènes. Les autochtones Wè et Kroumen, détenteurs du pouvoir politique villageois, produisent des stratégies afin de protéger et conserver leurs acquis, face à une communauté allogène de plus en plus menaçante de par leur force économique et numérique. L'étude révèle que la première stratégie est la magnification de l'autochtonie à travers l'exclusion des allogènes, allochtones et même des descendants du mariage interethnique dans l'exercice du champ politique. Il existe clairement une production d'exclusion de ces acteurs dans l'exercice du pouvoir de l'autorité villageoise (chefferie, notabilité, conseillés ...). De plus, l'exécutif de l'association des jeunes du village qui est aussi une instance de décision dans le village, est fermée aux allogènes et allochtones. Ils ne peuvent qu'être des membres simples. Ces associations même dans leurs modes de construction et de structuration posent la défense de l'idéologie de l'autochtonie comme la première de ses priorités. Pour préserver cet état de fait, « *le mythe du visage RHDP* » est mis en avant. En effet, les autochtones du grand ouest sont reconnus comme des partisans farouches de l'ancien pouvoir d'Etat (FPI). Après la chute donc du régime FPI, la majorité des autochtones affiche désormais le visage

d'être partisan du RDR ou d'un parti membre du RHDP. L'étude a permis de constater la production de l'ethnicité autour du foncier. En effet, dans le département de Toulepleu, la vente des terres est dorénavant strictement interdite par les autochtones sous l'égide des cadres locaux. A l'analyse, cette stratégie s'inscrit non seulement dans la logique de freiner l'augmentation de la compétition foncière mais aussi et surtout dans la logique de restauration de l'autochtonie qui est en train d'être menacé par le grand nombre de migrants. Ce comportement est confirmé par les propos des enquêtés en ces termes: « *Si nous continuons de donner nos terres où cultiverons nos enfants ! On deviendra esclave des étrangers sur nos propres terres ...* ». Cette situation à renforcer les modes de transactions foncières, faisant ainsi du foncier un élément que les autochtones instrumentalisent pour remettre en cause la pureté du sang des migrants allogènes et allochtones. Depuis plusieurs années, l'on assiste à une ruralisation de la population tant immigré qu'étrangère (Konan Y.S. Kouakou.A.K., 2011). Selon ces auteurs, la population des ruraux dans la population étrangère est passée de 50,7% à 57,6% de 1975 à 1998 tandis que sur la même période la population ivoirienne s'est urbanisée. Ce qui représente pour les autochtones une menace pour le devenir de leur statut d'autochtone. Cette stratégie de récupération de la propriété foncière, si elle « réussit » disent-ils contribuera à équilibrer, (i) les mécanismes communautaires de cohabitation et d'échanges, (ii) de se reconstruire majoritairement dans le village et (iii) à restaurer l'autochtonie comme le souligne les autochtones eux-mêmes en ces termes : « *C'est la vente des terres aux burkinabé qui a fait que aujourd'hui, nous les propriétaires, ne sommes plus respectés.... parce que nous sommes devenus très pauvres* ». Aussi faut-il mentionner que les enjeux de pouvoir foncier ont une influence prépondérante sur les pratiques des allogènes et allochtones. Ce mode de fonctionnement et d'interprétation des relations interethniques laisse entrevoir à l'horizon une compétition sociale sur fond ethniciste, inspirée des crises consécutives.

### **Conclusion**

Le présent article avait pour objectif d'apporter des éléments de réponse aux modes de fonctionnement des rapports sociaux interethniques dans un contexte où le défi majeur reste celui de la durabilité de la cohésion sociale. Il ressort de l'étude que la durabilité de la cohésion sociale est encore précaire. Les mauvaises relations autour du foncier, le fonctionnement des relations sociales à la couleur du pouvoir politique et les comportements de domination observée dans les échanges intercommunautaires ont été les indicateurs de la précarité de la cohésion sociale dans l'ouest du pays. Vu la place importante que prennent la construction et l'affirmation des identités collectives dans les échanges intercommunautaires, il est impératif de souligner que les facteurs de la durabilité de la cohésion sociale dans le district des montagnes ne sont pas encore réunis. Sur cette base, la Côte d'Ivoire a besoin de renforcer son arsenal social en faveur d'une cohésion sociale durable en vue d'amorcer une émergence véritable. N'est-ce pas cette vérité première que feu Félix Houphouët Boigny<sup>14</sup> a énoncée le 15 Janvier 1962 devant l'Assemblée Nationale, en ces termes : « les plus égoïstes parmi nous ont au moins la conscience aiguë que personne dans ce pays ne peut se baser sur une seule tribu ou un groupement ethnique pour réaliser quoique ce soit d'efficace. Nous sommes en Côte d'Ivoire condamnés à l'unité ». Il faut espérer que la leçon de la crise actuelle sera des facteurs de la cohésion sociale recherchée.

<sup>14</sup> Premier président de la république de Côte d'Ivoire

## Bibliographie

1. Akindes.F., 2003. Le lien social dans une Afrique en mutation, collection Mercure du Nord Québec : l'harmattan et les presses de l'université Laval, 2003, 569pp
2. Babo A., 2010. Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire, Alternatives Sud, 17-2010/95, p 95-118.
3. Banégas R., 2012. Reconstruction Post-Conflict, Violence Politique en Côte d'Ivoire, disponible à <http://www.sciencespo.fr/cefi>.
4. Bonnacase V., 2001. Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale. Document du travail UR REFO n°2, IRD, Montpellier
5. Garbin D., 2002. « Bideshi Taka », *Journal des anthropologues* [En ligne], 90-91 | 2002, mis en ligne le 18 janvier 2012, consulté le 19 novembre 2014. URL : <http://jda.revues.org/2189>
6. Dozon J.P., 1997. L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire, in Bernard Contamin et Harris
7. DSRP, 2009. Document de stratégie de réduction de la pauvreté, république de Côte d'Ivoire, janvier 2009
8. DPN, 2009. trends in international migrant stock, United Nations department of Economic and social Affairs, population Division, the 2008 revision, POP/DB/MIG/Rev.08.2007/2008.
9. DRC, 2012. Monographie socio-économique des zones d'intervention du projet départ dans le département de tabou, étude réalisée par Fofana Mémon et Kra Walter
10. Gnabeli R.Y., 2012. Les enjeux politiques de l'immigration d'origine ouest-africaine dans la presse écrite en Côte d'Ivoire (1990-2007). Disponible <http://www.codesria.org/spip.php?article1469> P63-82
11. Gnabeli R.Y., 2007. Autochtones et allochtones sédentarisés en milieu rural Ivoirien : *processus d'intégration et logique de différenciation* ». Annales de l'université Omar Bongo, n°13.
12. INS, 2002d. Résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1998 (RGPH-98), tome 4, Migration, Abidjan, 2002. Institut national de la statistique (2002e), enquête 1-2-3.
13. Koné M., 2006. Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboguhé, département de Daloa. Colloque international "Les frontières de la question foncière –At the frontiere of land issues" Montpellier, 2006, pp1-27
14. Konan, Y.S., 2009. Migration en côte d'Ivoire profil National, OIM, 2009, rapport OIM'40P
15. Konan Y.S. et Kouakou.A.K., 2011. Migration en Côte d'Ivoire : état des lieux et stratégies : communication réalisé dans le cadre du projet IRPI, projet "international remittances, poverty and inequality : the West African case" 36P
16. LIDHO, 2012. Rapport d'étude sur le droit à la justice en Côte d'Ivoire dans les régions de Tabou, Tai, Zagne et Toulepleu, 40 p.
17. Ousmane D., 2003. « Côte d'Ivoire ; la fracture communautaire : qui détient la vérité » dans ivoire dimanche n°511 du 23 novembre 1980, P 48
18. Norbert R. et Erick G., 2003. La reproduction des populations autochtones du Canada : *exogamie, fécondité et mobilité ethnique*, Cahier Québécois de la démographie, vol 32 n° autochtone P295-314
19. Piermay, J.-L., 2009, Janvier 01. « Christian Bouquet, Géopolitique de la Côte d'Ivoire », Espace populations sociétés [En ligne], 2005/3 | 2005, mis en ligne le 01 janvier 2009, consulté le 15 novembre 2014. URL : <http://eps.revues.org/3060> . Université Louis Pasteur, Strasbourg.
20. Sylla L., 2001. Ethnicité et multipartisme, le modèle occidental d'Etat et de démocratie à l'épreuve du tribalisme.in Kasa bya kasa n°1 Abidjan. PUCI ,161-185
21. Zanou B., 2004. Problématique foncière dans l'ouest du Burkina Faso, *Qu'elle interaction foncier-identité socio-territoriale*; Mémoire de DEA Toulouse, université Toulouse le Mirail